

COMMUNE DE VAUREAL

DECISION N° 2026/56

NOMENCLATURE ACTES :

1.1 Marchés publics

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 2/03/2026 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 relative aux compétences déléguées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un adjoint, dans un souci de bonne administration locale,

VU l'arrêté n° 235/2026/AG donnant délégation à Monsieur David BEDIN pour signer les décisions et contrats ayant trait au secteur du patrimoine bâti communal,

VU l'article R-2123-1 du code de la commande publique relatif à la procédure adaptée,

VU l'article L-2194-1 du code de la commande publique relatif aux modifications autorisées dans les marchés,

CONSIDERANT le marché n° 25-06 « Rénovation thermique globale du centre technique municipal » - Lot 3 « Ravalement » avec la société « BRC CONSTRUCTION »,

CONSIDERANT l'adaptation technique du projet notamment en procédant à la condamnation d'une ouverture en parpaing,

CONSIDERANT que cette adaptation entraîne une plus-value sur le prix du marché n° 25-06 « Rénovation thermique globale du centre technique municipal » - Lot 3 « Ravalement »,

DECIDE,

ARTICLE 1 - De signer l'avenant n°1 au marché n° 25-06 « Rénovation thermique globale du centre technique municipal » - Lot 3 « Ravalement » avec la société « BRC CONSTRUCTION » - 2 bis rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS, représentée par Monsieur YAKUT Imdat en sa qualité de président.

ARTICLE 2 – L'objet de l'avenant consiste en l'adaptation technique du projet notamment en procédant à la condamnation d'une ouverture en parpaing.

ARTICLE 3 – Le montant de l'avenant s'élève à + 1.000,00€ HT (mille euros), ce qui représente + 6.207 % du montant initial du lot 3 du marché de base.

Ce qui porte le nouveau montant du lot 3 du marché n° 25-06 à la somme de 22.155,00 € HT (vingt-deux mille cent cinquante-cinq euros).

ARTICLE 4 – la dépense de + 1.000,00 € HT est prévue au chapitre 21 du budget prévisionnel des Services Techniques.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Vauréal, le 7 septembre 2026

**Pour Monsieur le Maire de Vauréal,
Par délégation,**

**L'Adjoint au Maire
Chargé de la gestion du patrimoine
communal bâti,**

David BEDIN



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de publication en ligne :

.....11 SEP. 2026.....

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE VAUREAL
1 Place du Cœur Battant
95490 VAUREAL

B - Identification du titulaire du marché public

BRC CONSTRUCITON
2 bis rue Dupont de l'Eure
75.020 PARIS

C - Objet du marché public

☐ Objet du marché public:

Marché n° 25-06 « Rénovation thermique globale du centre technique municipal » Lot 3 « Ravalement »

☐ Date de la notification du marché public : 13/10/2025

☐ Durée d'exécution du marché public : 52 jours avec une date de fin prévue au 03 octobre 2026

☐ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 21.155,00€
- Montant TTC : 25.386,00€

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

L'objet de cet avenant concerne des ajustements techniques et notamment

- Condamnation d'une ouverture de porte avec parpaings (1200€TTC)

Soit un total de 1000€ HT soit 1200 € TTC

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 200€
- Montant HT : 1.000€
- Montant TTC : 1.200€
- % d'écart introduit par l'avenant : **6.207%**

Nouveau montant du marché public :

- ~~Taux de la TVA : 20%.....~~
- ~~Montant HT : 22.155€~~
- ~~Montant TTC : 27.066€~~

E - Signature du titulaire du marché public

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20260907-2026-56-AU
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Bureau , le 09/09/2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint en charge de l'Aménagement,
de la Transition écologique
et du Patrimoine bâti

David BEDIN

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)